

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CIIP DU 26 NOVEMBRE 2015

Lignes stratégiques en vue du renouvellement des MER français pour la scolarité obligatoire

Ayant pris connaissance de l'état des lieux des moyens d'enseignement de français en usage dans la scolarité obligatoire, dressé sur mandat par la Commission pédagogique, et sur proposition de la CLEO et de la CSG, l'Assemblée plénière de la CIIP adopte les lignes stratégiques suivantes, qui s'inscrivent dans son programme d'activité et dans ses investissements pour la période 2016 - 2019 :

- 1) La CIIP s'assure de la mise à disposition des collections actuellement en usage au moins jusqu'en 2020, chaque canton restant libre de ses choix parmi les options proposées sur le plan romand conformément à l'article 9 de la CSR et pouvant entre temps les compléter librement selon ses nécessités. Le partage d'informations relatives aux différents moyens complémentaires développés ou en usage dans les cantons membres est assuré par l'entremise du Secrétariat général.
- 2) La CIIP accordera à l'avenir une importance toute particulière à la cohérence et la continuité au fil des onze années de la scolarité obligatoire, fondées sur les objectifs d'apprentissage et les progressions du Plan d'études romand, ainsi que sur la grammaire et les terminologies de référence sur le plan romand¹.
- 3) Les premiers éléments des nouvelles collections romandes de moyens d'enseignement devront pouvoir être mis à la disposition des cantons à partir de 2020. Dans cette perspective, la préparation d'un projet éditorial composite et cohérent est confiée dès 2016 au Secrétariat général en collaboration avec la CLEO. Ces travaux initiaux prendront en compte l'analyse des nouvelles collections annoncées par les éditeurs scolaires français pour la rentrée 2016/2017, ainsi que les réalisations romandes existantes et les réalisations cantonales sélectionnées dans le cadre de l'état des lieux effectué en 2014.

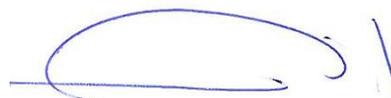
¹ Lire, écrire, comprendre la grammaire et la langue. Neuchâtel : CIIP, 2013

- 4) Les nouveaux MER proposeront des approches pédagogiques variées et différenciées et fourniront une variété de supports et de ressources, de manière structurée et non exhaustive, afin de couvrir tous les axes thématiques du PER, en lien avec les approches de la didactique intégrée des langues.
- 5) Les étapes successives de cette démarche seront à chaque fois soumises à validation et décision, conformément aux procédures en usage dans la CIIP. Le projet éditorial détaillé, incluant la planification des délais, des ressources et des coûts pour l'ensemble des trois cycles, se fondera sur des expérimentations préalables et des consultations. Il devra être soumis à l'Assemblée plénière au cours du premier semestre 2018. Le calendrier des travaux devra prioriser les cycles dans lesquels les collections actuelles rencontrent le plus de problèmes.
- 6) Les actions de la CIIP se concentreront sur la sélection et, selon les nécessités, sur l'élaboration de nouveaux MER et sur la coordination de l'information auprès des enseignants. Une étroite collaboration devra être assurée entre les organes responsables.

Lausanne/Neuchâtel, le 26 novembre 2015



Anne-Catherine Lyon
Présidente



Olivier Maradan
secrétaire général